

En cueillant l'églantine [Willy Schüpbach]

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **28 (1991)**

Heft 1022

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTE DE LECTURE

L'églantine

(ag) Willy Schüpbach est un homme courtois; c'était un syndicaliste tenace dans la négociation et respecté; son réformisme lui valait parfois d'agressives attaques dans *La Voix ouvrière*. Il s'imposait de ne pas les lire par économie de ses forces.

Mais cet homme tranquille n'a jamais été intégré au régime. A Bercher, il milite à septante ans avec énergie; il manifeste un enthousiasme juvénile quand, au cœur du Gros-de-Vaud, le PS sort en tête.

Il a regroupé des chroniques qu'il a publiées dans *Services publics* (1984-1990). Elles portent non pas sur des faits d'actualité politique, mais de société.

Où donc la différence qui fait qu'il n'est pas un notable? Il en explique en préface les origines: l'enfance à la Chaux-de-Fonds, la découverte du chômage, celui du père, le militantisme avant l'âge adulte (le foulard rouge autour du cou), l'influence de E.-Paul Graber, la mob qui ne l'a pas empêché, n'ayant pas donné dans le style ancien combattant, de voter oui à l'initiative «Suisse sans armée».

Ce qui domine donc, dans ces humeurs d'aujourd'hui, c'est un certain moralisme: contre l'ostentation politique, cléricale, contre la bonne conscience que donne l'argent et le pouvoir.

Dans un style à la fois libéré et au trait appuyé, quelque chose de très proche de la critique populaire: gavroche et vertuiste. ■

Willy Schüpbach. *En cueillant l'églantine*. 1984-1990. Imprimé sur les Presses de l'Atelier Périphérique à Oleyres. Bercher

URBANISME

Spectacle et modes de transport

Comment se rendre au spectacle? Les étudiants en géographie de l'Université de Lausanne ont procédé, comme travail pratique, à une enquête sur ce sujet. Laurent Bridel en rend compte.

Lausanne se caractérise par des sites culturels décentralisés: théâtre de Vidy et théâtre de Beaulieu mal intégré à la

ville. Seul le théâtre municipal est véritablement urbain.

D'où, en comparaison avec Zurich, un recours beaucoup plus marqué à la voiture. Il y a d'autres explications aussi. Le train n'est pas utilisé à Lausanne; il suffit de connaître l'horaire impossible des retours nocturnes pour le comprendre. Ou encore les 85% des spectateurs suburbains viennent en auto contre 54% pour les résidents lausannois: la desserte par les TL est relativement bonne en milieu urbain, elle est mauvaise en banlieue.

Il n'en demeure pas moins que cette enquête renforce la thèse de ceux qui demandent qu'on investisse pour l'animation culturelle au centre même. ■

Etudes de lettres. Mars 1990. L'enquête était plus vaste et portait aussi sur le profil et la provenance des consommateurs de spectacles.

DROIT DE TIMBRE

Curieuse construction juridique

(ag) Dans leur hâte à arracher un allègement du droit de timbre, les banques avaient cherché à obtenir des Chambres fédérales une dissociation de cet objet du paquet général de la réforme fiscale. N'ayant pas grand-chose à leur refuser, le Parlement docile avait voté une motion exigeant une accélération du traitement de cet objet. Mais les banques se seraient exposées par cette procédure au risque d'un référendum à un moment où leur image est fortement brouillée. L'allègement du droit de timbre a donc sans vergogne été replacé dans le tas. Il a été un des objets de cette négociation sans substance où la gauche a fait une démonstration de discipline sans contrepartie. Mais on aurait pu, par le jeu du référendum facultatif et obligatoire, penser que la dissociation aurait bel et bien lieu. Juste avant la fin de l'année, la *Feuille fédérale* (28.12.90) a publié les décrets ouvrant les délais référendaires pour les lois adoptées en décembre par les Chambres. Dont, notamment la loi sur le timbre.

Le délai court jusqu'au 28 mars. Il ne sera vraisemblablement pas utilisé.

En revanche, la TVA et l'ancrage défi-

nitif dans la Constitution de l'impôt fédéral direct doivent, obligatoirement, être soumis au peuple et aux cantons. Le résultat est aléatoire. La votation aura lieu en juin. A cette date, la réforme du droit de timbre aurait pu être définitivement sous toit.

Toutefois une disposition d'application prévoit qu'elle n'entrera en vigueur que si le nouveau régime des finances fédérales est accepté, ainsi que l'article 68 de la loi sur l'impôt fédéral direct qui prescrit un taux de 8% pour l'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux.

Mais, nouvelle complication, la loi sur l'impôt fédéral direct a été entièrement réécrite; si donc l'article nouveau 68 ne s'applique pas, sur quoi faudra-t-il se fonder? — Sur un autre barème prévu à l'article 222.

On veut bien que tout le monde se tienne par la barbichette pour cet arrangement terne, mais c'est en prendre à son aise avec le respect du référendum et des lois. ■

ÉNERGIE

Travaux pratiques

(réd) Le dernier numéro du *Courrier de l'antigasillage*, édité par l'Office fédéral de l'énergie, fait le tour de nombreuses actions communales, régionales et cantonales visant à économiser l'énergie. Très intéressant de voir cet extrait de bonnes idées concrétisées qui, en plus des économies qu'elles permettent, sont un bon moyen de faire prendre conscience des possibilités qui s'offrent à chacun d'être actif dans ce domaine.

Quelques exemples. Les forces motrices de Saint-Gall et d'Appenzell organisent un cours de cuisine et effectuent gratuitement le réglage des chauffe-eau. A Zurich, l'entreprise d'électricité dispose d'un minibus sillonnant le canton; il est possible d'y faire réparer le fond des casseroles. Les forces motrices bernoises proposent un bilan énergétique aux personnes désirant changer de congélateur; l'énergie «grise», nécessaire à la fabrication du produit, est prise en compte. Les entreprises d'électricité lucernoises ont présenté au public un salon-lavoir ambulant et effectué des démonstrations sur la manière la plus économe de laver le linge. Etc. ■

Courrier de l'antigasillage, OFEN, 3003 Berne.